****

**Volet Technique de demande d’aide pour une étude territoriale dans le cadre de l’appel à projets régional « déconditionnement / hygiénisation des biodéchets »**

**(PHASE 1)**

*[ ]*  **Volet administratif** | *[x]*  Volet technique | *[ ]*  Volet financier

**LES AIDES DE L’ADEME NE CONSTITUENT PAS UN DROIT DE DELIVRANCE ET N’ONT PAS DE CARACTERE SYSTEMATIQUE**

***Dans ce document, les parties grisées et en italique précisent les attendus de l’ADEME pour les paragraphes concernés.***

**Le document ci-joint constitue le volet technique à remplir par le porteur d’un** projet concernant une demande d’aide pour une

**étude territoriale dans le cadre de**

**l’appel à projets régional « déconditionnement / hygiénisation » (PHASE 1)**

(Étude de projet et diagnostic)

Ne sont pas concernées :

* Les opérations groupées
* Les études réalisées en interne par le porteur de projet

Ne sont pas éligibles aux aides de l’ADEME, les études :

* Engagées ou commencées. **Aucun devis ne doit avoir été signé**.
* Réalisées par un prestataire qui ne satisfait pas à des critères d’indépendance et d’autonomie.

**Il est impératif de rendre ce volet complété au format texte modifiable (type Word).**

Au préalable, il est demandé au porteur de projet de prendre connaissance des règles générales de l’ADEME disponible sur  <https://www.ademe.fr/nos-missions/financement/#ancre4>

**SOMMAIRE**

[1 Objet de l’opération/ de l’étude](#_Toc526500932)

[1.1 Synthèse du projet (15 lignes max)](#_Toc526500933)

[2 Contexte de l’opération / de l’étude](#_Toc526500934)

[2.1 Cadre de l’opération](#_Toc526500935)

[2.2 Intégration au territoire, historique de la situation existante](#_Toc526500936)

[2.3 Description des actions et études de faisabilité](#_Toc526500937)

[2.4 Démarches juridiques](#_Toc526500938)

[3 Objectifs attendus de l’opération / de l’étude](#_Toc526500939)

[4 Description de l’operation / de l’étude](#_Toc526500940)

[5 Planning et suivi de l’opération / de l’étude](#_Toc526500941)

[6 Pièces techniques à fournir à l’ADEME](#_Toc526500942)

[7 Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet](#_Toc526500943)

[8 Rapports/documents à remettre à l’ADEME](#_Toc526500944)

# Objet de l’opération

## Synthèse du projet (15 lignes max)

*Cette synthèse mettra en avant le besoin exprimé dans le cadre du projet d’étude, le groupement déjà constitué, le périmètre géographique sur lequel interviendrait le projet de Déconditionneur / Hygiénisateur, les gisements qui pourraient être mobilisables, et qui seront à confirmer par la future étude, …*

# Contexte de l’opération

## Cadre organisationnel de l’opération

##  *Présenter le maître d’Ouvrage et schéma d’organisation des différents acteurs*

*Identification des rôles, en précisant qui sera le coordinateur de l’étude et quelles sont les relations entre les différents intervenants*

*Préciser le Nom du(des) prestataire(s) s’ils sont déjà identifié (s)*

Engagement du respect du cahier des charges de l’ADEME fourni en pièce attachée au dossier de candidature :

🞎 oui 🞎 non

Si oui, il est rappelé que ce cahier des charges est à joindre au dossier de candidature.

*Les points suivants sont à laisser en l’état par le porteur de projet car il s’agit d’un engagement de sa part pour pouvoir bénéficier des aides de l’ADEME. Cocher la case après avoir lu le texte ci-dessous*

🞎 En cochant cette case, je m’engage à recourir à un prestataire qui agit en toute intégrité et indépendance de jugement :

Avec lequel je n’ai aucun lien capitalistique ou fonctionnel ou sur lequel je n’exerce aucune influence dominante dans la prise de décision, directement ou par personne physique interposée,

Qui n’a pas d’intérêt particulier dans la vente, fabrication, installation, utilisation ou maintenance des objets, procédés, technologies, services, etc. sur lesquels porte l’étude.

Dans le cas contraire, indiquer ci-dessous les compétences, qualifications, disponibilités du prestataire nécessaires à la réalisation de l’étude justifiant la non application de cette exigence d’indépendance.

## Intégration au territoire, contexte et historique de la situation existante

*Le porteur précisera s’il s’agit d’un projet territorial, s’il s’intègre les politiques locales de gestion de la matière organique, d’économie de ressources, …*

# Objectifs attendus de l’opération

*Le porteur de projet précisera les attendus des résultats de la future étude, tant au niveau technique, économique, environnemental que social.*

# Description détaillée de l’opération

*Le porteur déclinera :*

* *Le périmètre de l’étude (géographique, technique, thématique, gisements étudiés…)*
* *Les principales tâches à réaliser (étude technique, économique et juridique)*
* *Les différentes phases prévues de l’étude*
* *L’organisation prévue pour le suivi de l’étude (organisation et fréquence des comités, communication écrite, …)*

*Il précisera quelles seraient les perspectives suite à cette étude.*

# Planning et suivi de l’opération

*Le porteur de projet indiquera les éléments :*

* *Date prévisionnelle de lancement de la consultation (en vue de sélectionner le futur prestataire en charge de l’étude)*
* *Date prévisionnelle de lancement de l’étude*
* *Durée prévisionnelle de l’étude*

# Pièces techniques à fournir

* Projet de cahier des charges de l’étude territoriale, dont le modèle est fourni sur la page de l’appel à projets « déconditionneur / hygiénisation », **document de base** **à compléter et adapter obligatoirement** par le candidat
* Proposition technique et financière d’un bureau d’études le cas échéant.

# Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet

*Les points suivants sont à laisser en l’état par le porteur de projet car il s’agit d’un engagement de sa part pour pouvoir bénéficier des aides de l’ADEME.*

Le bénéficiaire s’engage à garantir à l’ADEME que, dans le cadre de la réutilisation des documents, supports soumis aux droits d’auteur et toute autre information, qu’il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l’image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

**Conformément à l’article 2 des règles générales d’attribution des aides de l’ADEME, le bénéficiaire s’engage** à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public (exemple : inauguration d’une installation) et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME comme partenaire en apposant **sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.**

# Rapports/documents à remettre à l’ADEME

*Les points suivants sont à laisser en l’état par le porteur de projet car il s’agit d’un engagement de sa part pour pouvoir bénéficier des aides de l’ADEME.*

Le bénéficiaire remettra à l’ADEME les documents suivants :

□ un rapport final définitif de l’opération présentant le logo de l’ADEME et des financeurs sur sa page de garde

□ Les documents annexes (plan, photos, études techniques particulières, business plan prévisionnel…).